

Réunion du 20 septembre 1994.

Le vingt septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à quatorze heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 9 septembre 1994

Présents: M^r JOSEPH Richard, FERRAT Serge, ALLARY Francis, BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, VIOLLET Gladis, BORDERON Raymond, MARTIN Michel.

Absents: M^{me} MARIE SIMON - M^r MARIAUD Daniel.

Secrétaire de séance: ALLARY Francis

291

Communauté de communes
FDAC 1995.

M^r le Maire communique au Conseil Municipal le devis estimatif concernant les travaux prévus sur la V.C n° 101 de Chez Foubert dans le cadre du programme FDFR 1995 de la communauté de communes d'Horté et de Savalette. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

292

Programme communal
FDAC 1995.

Le Conseil Municipal, après présentation par M. le Maire du programme de voirie 1995 établi par les services de l'équipement, subdivision de Les Roches-Foucault, dans le cadre du programme subventionné F.D.A.C. 1995, et après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et sollicite une subvention du Comité de la voirie. Ces travaux comprendront la rectification des voies communales n° 114 du Maine au Boup et 120 de Chez Cholet.

Le financement sera assuré en partie par la subvention FDAC et en partie par le Budget Primitif 1995, action Investissement pour un montant TTC de 50256,75 F.

293

Travaux bâtiments
communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à la majorité des voix de confier les travaux de toiture de l'école et le ravalement de la façade de la mairie à M^r Bergeron, maçon à Charras.

294

Tableaux M^r
Joquel.

M^r le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par M^{me} Nasuet Marie José née Joquel, M^r Jean Pierre Joquel, M^r Joquel Michel, enfants de M^r Joquel de Cédia Bonobon, le 7 juin 1994 dans laquelle ils expriment le désir de se voir restituer deux tableaux peints par leur père et actuellement dans la salle de réunion communale.

M^r le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces tableaux jadis donnés par M^r Joquele René au Comité des Fêtes de Compliers sont devenus propriété communale à la suite de la dissolution du Comité des fêtes le 4 novembre 1977.

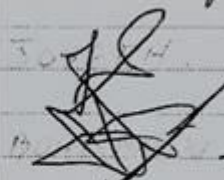
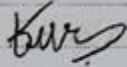
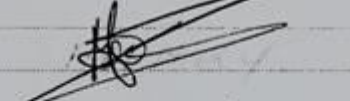
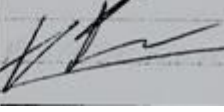
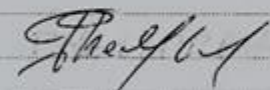
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans un esprit de conciliation, décide à l'unanimité de faire don de ces tableaux aux enfants de M^r Joquele afin de reconstituer, ainsi qu'ils en ont exprimé le désir, leur patrimoine familial.

295 Virements de crédits.

Le Conseil Municipal décide de voter une somme de 880 F au chapitre 27 par prélèvement au chapitre 232/21.

Fait et délibéré en mairie, ce jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

		
		Nollet
	